

Université d'Oran
Faculté de médecine
Département de Pharmacie

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Examen du module de droit pharmaceutique
5^{ème} année pharmacie
Année universitaire 2018-2019

1. La toxicomanie : (Cocher la ou les réponses fausses)
 - A. Consommation d'une substance toxique.
 - B. Dépendance psychique à un produit.
 - C. Consommation abusive d'un produit complexe avec dépendance.
 - D. Interaction permanente entre un organisme vivant et une substance.
 - E. Pulsion à prendre une drogue déclenchée par modification du comportement.
2. La tolérance : (Cocher la ou les réponses fausses)
 - A. Effet toxique sur l'organisme reste stable à des doses élevées.
 - B. Augmenter les doses pour obtenir le même effet.
 - C. Etat d'adaptation pharmacologique.
 - D. Intensifier l'effet de la substance en multipliant les doses.
 - E. Dépendance psychique et physique.
3. Les causes des conduites toxicomaniaques : (Cocher la ou les réponses fausses)
 - A. La prise de toxique est en rapport avec la prédisposition extrinsèque.
 - B. Humeur dépressif ; dévalorisation narcissique.
 - C. Existence d'une personnalité propre au toxicomane.
 - D. Personnalité structurée ; bien équilibrée.
 - E. Humeur euphorique et état d'exaltation.
4. La dépendance psychique est la cause de : (Cocher la ou les réponses justes)
 - A. Syndrome déficitaire et dépressif.
 - B. Pathologie cardiovasculaire.
 - C. Encéphalopathie hypertensive.
 - D. Pneumopathie idiopathique.
 - E. Personnalité schizoïde.
5. La toxicomanie est : (Cocher la ou les réponses justes)
 - A. Une infraction du 3^{ème} degré.
 - B. La cure de désintoxication est facultative.
 - C. Un crime puni par la loi.
 - D. Puni d'un emprisonnement et/ou amende.
 - E. Toutes les réponses sont fausses.
6. La prévention des toxicomanies : (Cocher la ou les réponses justes)
 - A. Interdire utilisation des 12 psychotropes dans un but thérapeutique.
 - B. Action sur l'officieuxisme.
 - C. Le transport de la substance illicite n'est pas réprimé par la loi.
 - D. Autorise la publicité et encourage la consommation des stupéfiants.
 - E. Toutes les réponses sont fausses.
7. Le médicament : (Cocher la ou les réponses fausses)
 - A. Remède pour combattre une maladie.
 - B. substance pharmaceutique.
 - C. Produit permet d'établir un diagnostic.
 - D. Produit pour désinfection des locaux.
 - E. Composition dont propriétés curatives à l'égard des malades.
8. L'information scientifique sur les produits pharmaceutiques : (Cocher la ou les réponses fausses)
 - A. Doit être conforme aux données de la recherche scientifique.
 - B. Elle est volontaire.
 - C. Comporte à l'effet thérapeutique du produit.
 - D. Mentionne obligatoirement la dénomination commune internationale du produit.
 - E. Comporte toute information sur les indications et contre-indications.
9. La pharmacopée : (Cocher la ou les réponses fausses)
 - A. Surveillance des effets nocifs de médicament.
 - B. Recueil officiel national des médicaments.
 - C. Contient les propriétés chimiques pour identifier le médicament.
 - D. Description des médicaments.
 - E. La liste des médicaments utilisés en médecine humaine.
10. Le produit d'hygiène est : (Cocher la ou les réponses justes)
 - A. Médicament par sa composition.
 - B. Considéré comme médicament par son action sur le corps.
 - C. Médicament par sa composition et son action.
 - D. Substance médicamenteuse.
 - E. Toutes les réponses sont fausses.

ResiPharmaTM

11. Parmi les produits qui échappent au contrôle applicable au médicament : (Cochez la ou les réponses justes)
- A. Produit d'hygiène médicamenteux.
 - B. Produit de diagnostic.
 - C. Contraceptifs oraux.
 - D. Produit cosmétique.
 - E. Produit diététique et de régime médicamenteux.
12. La pharmacovigilance est : (Cochez la ou les réponses justes)
- A. La liste de la dénomination commune de médicaments.
 - B. Renseignement utiles au pharmacien et pratique pharmaceutique.
 - C. Nomenclature des drogues et des articles officinaux.
 - D. Formulaire national des médicaments.
 - E. Surveillance des effets secondaires résultant de l'utilisation des médicaments.
13. L'éthique médicale se définit comme : (Cochez la ou les réponses justes)
- A. Le comportement selon les bonnes mœurs.
 - B. S'apparente à la morale.
 - C. Vient étymologiquement du grec ETHOS.
 - D. La bonne conduite du professionnel de la santé.
 - E. Toutes les réponses sont justes.
14. La notion d'éthique médicale : (Cochez la ou les réponses fausses)
- A. Est récente et adoptée dans le code de Nuremberg.
 - B. Ancienne et existée dans les sociétés archaïques.
 - C. Existait dans le Code d'Hammourabi.
 - D. Existait dans le serment d'Hippocrate.
 - E. S'applique dans le domaine d'exercice de la profession médicale.
15. L'éthique médicale concerne : (Cochez la ou les réponses justes)
- A. La médecine.
 - B. La pharmacie.
 - C. La chirurgie dentaire.
 - D. Les sciences sociales et humaines.
 - E. Toutes les réponses sont justes.
16. Les principes de l'éthique médicale : (Cochez la ou les réponses fausses)
- A. Le respect de l'être humain comme entité physique et psychique.
 - B. Le respect de la dignité de l'homme.
 - C. Ne pas préserver le secret médical en cas d'essais thérapeutiques.
 - D. L'information du malade.
 - E. Le consentement.
17. Les champs d'investigation de l'éthique médicale sont : (Cochez la ou les réponses justes)
- A. La Dignité du patient et l'autonomie.
 - B. Le Processus de décision et Le secret médical.
 - C. La recherche médicale et les essais cliniques.
 - D. Toutes les réponses sont justes.
 - E. Toutes les réponses sont fausses.
18. L'éthique médicale : (Cochez la ou les réponses justes)
- A. Diffère d'une société à une autre à cause de la culture ou de la religion.
 - B. A un fondement et une base universelle.
 - C. Évolue avec les progrès des sciences médicales et technologiques.
 - D. Respecte les valeurs de la société.
 - E. Toutes les réponses sont justes.
19. La responsabilité pénale du pharmacien : (Cochez la ou les réponses fausses)
- A. Est engagée lorsque il commet une infraction dont la répression est prévue par la loi.
 - B. Engendre des sanctions à type d'indemnisation du malade.
 - C. A pour but la sanction de son auteur.
 - D. Est personnelle.
 - E. Est engagée en cas de délivrance de stupéfiants sans prescription médicale.
20. Le pharmacien est responsable pénalement en cas : (Cochez la ou les réponses justes)
- A. D'infraction du droit civil.
 - B. De réalisation d'actes médicaux dans une officine de pharmacien.
 - C. De non-assistance à personne en danger.
 - D. D'infection nosocomiale.
 - E. De violation du secret médical.
21. Est sanctionné pénalement, le pharmacien coupable : (Cochez la ou les réponses justes)
- A. D'avortement criminel.
 - B. De divulgation du secret médical.
 - C. D'exercice illégal de la médecine.
 - D. Du refus de délivrance de stupéfiant sans ordonnance.
 - E. D'homicide involontaire.
22. Pour qu'une infraction soit constituée, il faut : (Cochez la ou les réponses fausses)
- A. Un texte de loi.
 - B. L'accomplissement de l'acte.
 - C. Des circonstances involontaires.
 - D. L'intention volontaire de l'auteur à l'infraction.
 - E. Une tentative d'accomplissement de l'acte dans tous les cas.
23. Le délit d'abstention fautive : (Cochez la ou les réponses justes)
- A. Est une abstention de porter secours à une personne en péril.
 - B. N'est pas punie par la loi si la personne est déjà décédée.
 - C. Il faut que la personne ait été en péril (personne vivante).
 - D. Il faut que le pharmacien ait omis de prêter assistance soit par son action personnelle soit en provoquant un secours.
 - E. Il faut que l'assistance soit réalisée même s'il existe un risque pour son auteur.

ResiPharmaTM

24. L'infraction à la législation des stupéfiants : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. Est punie de cinq ans à quinze ans de prison.
- B. N'est pas punie par la loi s'il y a prescription médicale de complément.
- C. Est punie si le pharmacien a délivré des substances psychotropes sans ordonnance.
- D. Est punie de un an à cinq ans de prison.
- E. N'est jamais punie par la loi.

25. Durant le stage interne des études de graduation, les étudiants en pharmacie sont autorisés à : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. Exercer dans les établissements sanitaires privés sous la responsabilité du pharmacien remplaçant.
- B. Exercer à titre privé dans le cadre d'une autorisation de remplacement de pharmacien spécialiste accordée par le chef de division de la santé de la population de la wilaya.
- C. Exercer dans les établissements sanitaires publics sous la responsabilité des praticiens chefs de structures.
- D. Exercer à titre privé dans le cadre d'un remplacement avec autorisation du chef de la division de la santé de la population de la wilaya sans être obligés d'assurer les tours de gardes du praticien remplacé.
- E. Toutes les réponses sont fausses.

26. L'exercice de la pharmacie exige les conditions suivantes : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. Être de nationalité algérienne ou autre dans le cadre des conventions.
- B. Ne pas être atteint d'une infirmité ou d'un état pathologique incompatible avec l'exercice de la profession.
- C. Être titulaire d'un diplôme de docteur en médecine ou un titre équivalent.
- D. Ne pas avoir fait l'objet d'une peine infamante.
- E. Une autorisation préalable du ministère chargé de la santé.

27. Sur la base d'un traitement prescrit, le pharmacien : (Cochez la ou les réponses justes)

- A. Doit s'abstenir de formuler un pronostic sur la maladie concernée.
- B. Peut émettre des avis sur la gravité de la maladie.
- C. Doit discuter avec son client sur le pronostic de la maladie concernée.
- D. Peut formuler un pronostic sur la maladie concernée.
- E. Doit donner son avis au client sur la valeur scientifique du traitement prescrit.

28. Dans le cas où le pharmacien délivre une ordonnance de prescription des médicaments : (Cochez la ou les réponses justes)

- A. Il communique au malade le plan thérapeutique qui lui est prescrit.
- B. Il propose au patient médicamenteux la place de celui-ci.
- C. Il détermine le mode de traitement du malade.
- D. Il ne délivre pas de médicaments et renvoie le malade à son médecin traitant pour modifier la prescription.
- E. Il délivre le médicament et demande au malade de suivre son médecin avant de commencer le traitement.

29. Les substances vénéneuses : (Cochez la ou les réponses justes)

- A. Le tableau B résume les produits stupéfiants.
- B. Sont classées en 04 tableaux.
- C. Peuvent causer des accidents thérapeutiques.
- D. Nécessitent pas un régime de prescription particulier.
- E. Le tableau A concerne les produits toxiques.

30. En matière d'approvisionnement des médicaments contenant des substances vénéneuses : (Cochez la ou les réponses justes)

- A. L'approvisionnement des médicaments du tableau B s'effectue librement.
- B. L'approvisionnement des médicaments du tableau A et C s'effectue librement.
- C. Les autorités sanitaires délivrent un carnet à souche pour le tableau B.
- D. Le registre doit être conservé pendant 10 ans au moins.
- E. La nature du médicament ne doit pas être mentionnée sur le carnet à souche.

31. En matière de délivrance des médicaments contenant des substances vénéneuses : (Cochez la ou les réponses justes)

- A. L'ordonnance devra dater de moins 03 mois pour le tableau A pour la première délivrance.
- B. La durée du traitement peut dépasser 12 mois dans le tableau A.
- C. L'âge et le sexe du malade n'est pas obligatoire dans le tableau A.
- D. La prescription médicale est obligatoire pour le tableau C en précisant le mode d'emploi.
- E. Une nouvelle ordonnance ne peut intervenir avant l'écoulement du délai de la première inscription dans le tableau B.

32. Les médicaments allopathiques : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. Provoquent chez un individu sain des symptômes retrouvés chez un malade.
- B. Provoquent des phénomènes morbides autres que ceux qu'on observe chez le malade.
- C. Comprendent ceux destinés à la médecine humaine et vétérinaire.
- D. Constituent le traitement habituel des maladies.
- E. Nécessitent toujours une autorisation de mise sur le marché.

ResiPharmaTM

33. Les médicaments magistral : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. Sont des médicaments allopathiques.
- B. Sont des médicaments homéopathiques.
- C. Ne nécessitent pas une autorisation de mise sur le marché.
- D. N'engagent que la responsabilité du praticien prescripteur.
- E. Sont préparés extemporanément à l'officine.

34. Les médicaments spécialisés : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. Sont constitués par les spécialités pharmaceutiques.
- B. Sont enregistrés sous dénomination commerciale ou commune internationale (DCI).
- C. Sont des médicaments homéopathiques.
- D. Sont des produits naturels utilisés tel quels.
- E. Sont constitués par les médicaments spécialisés de l'officine.

35. Les sources du droit dites non écrites comprennent : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. Le droit musulman.
- B. Les lois.
- C. La coutume.
- D. La jurisprudence.
- E. La doctrine.

36. Les sources du droit objectif sont : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. Les lois.
- B. Les normes juridiques émanant du pouvoir législatif.
- C. Les normes juridiques émanant du pouvoir exécutif.
- D. La jurisprudence et les conventions.
- E. Les prérogatives permises à chaque individu.

37. Dans la hiérarchie des lois : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. La constitution est la norme la plus supérieure.
- B. Le principe est qu'une norme doit respecter celle du niveau supérieur.
- C. Le bloc de constitutionnalité comporte les traités et les conventions.
- D. Le bloc législatif comporte les lois ordinaires et les décrets présidentiels.
- E. Les arrêtés font partie du domaine exécutif.

38. Concernant la hiérarchie des lois : (Cochez la ou les réponses fausses)

- A. La hiérarchisation a été formulée par Hans Kelsen.
- B. La loi sanitaire est une loi organique.
- C. Le bloc constitutionnel correspond à la constitution.
- D. Le domaine réglementaire est inférieur au domaine législatif.
- E. Les décrets présidentiels font partie du domaine réglementaire.

39. Les sources du droit dites écrites comprennent : (cochez la ou les justes)

- A. Les lois organiques et ordinaires.
- B. La doctrine.
- C. La jurisprudence.
- D. La coutume.
- E. Le droit musulman.

40. La jurisprudence : (cochez la ou les réponses justes)

- A. Est une source écrite du droit.
- B. Est l'ensemble des dogmes religieux ou philosophiques.
- C. Nécessite 02 conditions : la répétition et la hiérarchie.
- D. Est l'œuvre du pouvoir législatif.
- E. Est l'œuvre du pouvoir exécutif.

ResiPharmaTM